

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2014 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous désirons vous informer qu'un projet de règlement, numéro 17-2018, a été déposé au Conseil lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et qu'il sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018, qui se tiendra à 20 h, à la salle municipale, de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110, chemin Principal et dont le texte peut se résumer ainsi :

- Augmenter le nombre de comité payable au sein de la Commission sur les loisirs et la culture de 18 à 40 séances pour la fonction de président ou de délégué d'un comité.
- Augmenter le nombre de comité payable au sein de la commission sur l'aménagement du territoire et des loisirs et de la culture de 12 à 30 pour la fonction de vice-président ou délégué substitut d'un comité.

Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi 3 juillet 2018, à 20 h, à la salle municipale, de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110, chemin Principal.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce douzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit.

Stéphane GiguèreDirecteur général